

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 19
En exercice : 16
Qui ont pris part à la délibération : 12
Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 04/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

L'an deux mil vingt cinq, le dix juin, à 17h00, le Conseil Municipal de la commune de CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Baptiste BIANCUCCI.

Étaient présents : M. Jean-Baptiste BIANCUCCI, M. Jean Toussaint MICALETTI, M. Joseph FRATONI, M. Jérôme PIERLOVISI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Céline PAOLETTI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, Mme Martine FRATONI, Mme Pascale Lydia SAULI ANDARELLI, Mme Isabelle TORRE TEMAROHIRANI, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA.

Étaient absents excusés : M. Jean Nicolas ANTONIOTTI, Mme Sarah

SENTENAC, Mlle Pauline TORRE, Mlle Inès Angéline TRAORE DIT LEROUX, M. Philippe CHIAPPE.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Philippe CHIAPPE en faveur de M. Jean Toussaint MICALETTI.

Secrétaire : BIANCUCCI Véronique.

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération n° : MA-DEL-2025-033

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les demandes de subventions recues de la part de l'association "U ZAMU 2A" et du Foyer Rural de Bocognano "U Castagnu" pour l'année 2025.

- L'association "U ZAMU 2A" sollicite une aide financière afin de poursuivre ses actions de sensibilisation auprès de la population sur les gestes de premiers secours, d'améliorer les conditions d'hospitalisation des enfants malades ainsi que la qualité de vie du personnel du SAMU d'Ajaccio. En raison d'un blocage au centre de tri de Baléone, pour motif de grève cette demande n'a pu être transmise avant le vote du budget primitif 2025.
- Le Foyer Rural de Bocognano "U Castagnu" sollicite une aide financière exceptionnelle suite à l'incendie dévastateur dont il a été cible dans la nuit du 18 au 19 mai. Lors de ce sinistre, le Foyer Rural a perdu l'intégralité du matériel dévolu à l'organisation de A Fiera di a Castagna.

Il est proposé d'attribuer les sommes suivantes :

- Association "U ZAMU 2A" : 500,00 €
- Foyer rural de Bocognano "U Castagnu" : 2 000,00 €

La somme de 2 500,00 € sera inscrite au chapitre 65, article 65748 du budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer au profit de l'association "U ZAMU 2A" la somme de 500,00 € et au Foyer Rural de Bocognano "U Castagnu" la somme de 2 000,00 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par
voies d'affichage le 27/06/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-Baptiste BIANCUCCI

